

## Les problèmes de l'orthographe française aujourd'hui

Michel Arrivé

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/trema/2224>

DOI : 10.4000/trema.2224

ISSN : 2107-0997

### Éditeur

Faculté d'Éducation de l'université de Montpellier

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 1994

Pagination : 3-21

ISSN : 1167-315X

### Référence électronique

Michel Arrivé, « Les problèmes de l'orthographe française aujourd'hui », *Tréma* [En ligne], 6 | 1994, mis en ligne le 01 décembre 1994, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/trema/2224> ; DOI : 10.4000/trema.2224

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Tréma

---

# Les problèmes de l'orthographe française aujourd'hui

Michel Arrivé

---

- 1 Chacun sait que les problèmes de l'orthographe française aujourd'hui ont été à la pointe de l'actualité française et francophone pendant près de trois ans, de 1988 à 1991. Ils ont intéressé non seulement tous les linguistes spécialistes du français, mais aussi tous les usagers de la langue écrite.
- 2 Parmi les nombreux angles d'attaque possibles, deux possibilités s'offraient :
  1. Une approche théorique du problème, qui aurait eu pour effet de décrire et de classer les modes d'approche opposés qui sont communément utilisés en linguistique de l'écrit. On aurait rencontré l'opposition fondamentale entre le point de vue *phonocentriste* - qui donne la priorité à tout ce qui, dans l'orthographe, fonctionne comme notation de la manifestation orale - et le point de vue *autonomiste* - qui envisage l'orthographe comme un système linguistique plus ou moins indépendant.
  2. Une approche historique, naturellement limitée dans son extension : il s'agirait non de faire l'histoire de l'orthographe française - ce serait l'objet d'un énorme livre - mais de faire le point sur un épisode récent, et encore brûlant, de cette histoire.
- 3 C'est la seconde possibilité qui a été retenue. Pour des raisons pratiques. Les aspects théoriques du problème sont d'accès relativement facile. Il n'en va pas de même pour les problèmes historiques, même récents : la documentation est plus ou moins éphémère (par exemple la presse quotidienne ou hebdomadaire, ou plus encore les émissions radiodiffusées ou télévisées) et plus ou moins confidentielle (par exemple les documents officiels).
- 4 Les problèmes théoriques trouveront malgré tout leur place dans cet exposé. En outre, l'approche historique du problème permet de poser un problème capital : celui du *pouvoir orthographique*, élément du *pouvoir linguistique*. Qui, pour la langue française, détient, aujourd'hui, ce pouvoir ? Dans quelles conditions s'exerce-t-il ? L'examen attentif des événements de 1988-1991 permettra de se faire une idée.

# 1. La montée des périls

## Les antécédents

- 5 La question de l'orthographe, en France, c'est un volcan sujet à des éruptions périodiques, généralement violentes, séparées par des périodes plus ou moins longues de calme à peu près absolu, quelques fumerolles par-ci, une petite coulée de lave par-là : rien de grave. La dernière éruption importante remonte aux années 1974-1977. Le résultat, non absolument nul, en fut « l'Arrêté Haby », du nom du ministre de l'époque. Pris le 28 décembre 1976, publié le 9 février 1977, le texte s'inscrit résolument dans la continuité d'un Arrêté précédent, qui remonte à ... 1901. Il se contente de substituer une nouvelle liste de faits touchés par les « tolérances » à celle qui était annexée à l'arrêté de 1901 : on ne saurait être plus prudent. Mieux présenté, moins disparate, il reprend et précise les points de 1901, et récapitule chacune des tolérances introduites par une formule généralement fort claire. Pour prendre l'exemple de l'accord du participe passé avec avoir, il maintient la tolérance de l'absence d'accord quand le participe est suivi d'un infinitif, tout en rappelant la distinction entre « *Les musiciens que j'ai entendus (entendu) jouer* » (c'est l'absence d'accord qui est tolérée) et « *Les airs que j'ai entendu (entendus) jouer* » (c'est l'accord qui est toléré) : belle astuce de formulation, qui masque le fait qu'accord et absence d'accord sont tolérés dans l'un et l'autre cas. Il introduit le choix entre accord et non-accord après *en* (... *plus de cerises que je n'en ai cueilli ou cueillies*). Même libre choix pour les verbes tels que *coûter, valoir, vivre, courir* quand ils sont construits transitivement : « *les sommes que ces travaux m'ont coûté (coûtées) ; les peines que ce travail m'a coûtées (coûté)* ». Les tolérances concernant les adjectifs numéraux (marque du pluriel, trait d'union) sont conservées, ainsi que le libéralisme généralisé pour le trait d'union dans les noms composés, sauf quand il évite une ambiguïté (*petite-fille distingué de petite fille*). Mais l'Arrêté revient sur la tolérance de 1901 pour *est-il*, où le trait d'union est maintenu. Somme toute, un travail dans l'ensemble sérieux, et qui ne mérite pas les sévères critiques de Joseph Hanse - bizarrement prises en compte par André Goosse. Non contents de trouver dans le texte des « erreurs de fait ou de jugement », ils estiment, l'un après l'autre, qu'« il est dangereux et néfaste d'habituer les élèves à croire qu'on admettra *dans tous les cas* des licences que l'usage, non seulement littéraire mais commun continue à proscrire » : n'est-ce pas poser implicitement l'impossibilité de toute réforme ? Il reste naturellement que, quoique limité à l'usage des enseignants pour les examens ou concours, l'Arrêté est, paradoxalement, mal connu de la plupart d'entre eux, sans doute à peine moins que celui de 1901. Il est toujours en vigueur. Est-il vraiment appliqué ? On peut avoir quelques doutes.
- 6 Après 1977, le silence. Un événement important, toutefois : l'institution, en 1985, des « Championnats de France d'orthographe », patronnés par Bernard Pivot et sa revue *Lire*. Faut-il préciser que cette pittoresque cérémonie, religieusement mise en place chaque année, ne s'inscrit pas clairement dans le sens d'une réforme ? Lors de la finale des championnats de 1991, organisés en grande pompe, le 23 novembre, au siège de l'ONU (!!!) à New-York - symboliquement, un descendant de... Mérimée<sup>1</sup>, accidentellement ambassadeur de France auprès de l'ONU, « honorait la cérémonie de sa présence » - il ne fut question des projets de rectification que par une brève illusion voulue ironique à « la nouvelle orthographe ».

## Prémises de la crise

### a. Une enquête

- 7 Les premiers signes prémonitoires d'une prochaine éruption se manifestent en 1988, puis en 1989. En 1988, ce sont les instituteurs et professeurs de collèges qui prennent la parole. C'est qu'ils sont quotidiennement aux prises avec les problèmes de l'orthographe. Ils savent le temps et l'énergie qu'ils dépensent à essayer, vaille que vaille, d'enseigner les règles de la langue écrite : la dictée, pour eux, ce n'est pas un jeu de société<sup>2</sup>. Et les champions sont rares ! *L'Ecole libératrice*, organe du plus important de leurs syndicats, publie le 20 février un dossier intitulé « L'orthographe : à simplifier ». Un questionnaire est joint au dossier, qui demande de se prononcer sur l'opportunité d'une réforme. Les résultats sont définitivement annoncés dans *L'Ecole libératrice* du 20 novembre : sur 1 150 réponses, 1 035 sont favorables à une simplification. Proportion considérable, sur un nombre de réponses non négligeable : après tout, les sondages politiques se contentent aussi d'un millier de témoins...
- 8 Fervent lecteur de *L'Ecole libératrice*, *Le Figaro* prend feu et flamme dès le 29 novembre. C'est le grand jeu : un article en première page, les avis de seize « personnalités » diversement prestigieuses. L'enthousiasme pour la simplification est - pratiquons la litote - assez modéré, sauf de la part du footballeur Luis Fernandez, qui manifeste, somme toute, plus de lucidité que beaucoup d'autres.

### b. L'intervention des linguistes

- 9 Un moment de relatif silence. Vient, le 7 février 1989, et toujours à la une, mais cette fois dans *Le Monde*, la prise de position de dix linguistes parisiens. Je ne citerai pas leurs noms, pour ménager leur ombrageuse modestie. Et peut-être aussi pour ne point trop souligner le silence que, dans la crise qui va suivre, ils vont à peu près tous observer. A la réserve de *l'une* d'entre eux - oui, la langue nous contraint parfois à de telles bizarreries : celle-ci a l'avantage d'identifier sans équivoque la personne visée - il me semble bien qu'ils furent discrets (pour deux ou trois), voire totalement muets (pour tous les autres). N'est-on point allé jusqu'à déceler chez tel ou tel quelques frémissements d'épaules, annonciateur d'un furtif retournement de veste ? Je laisse à *Libération*<sup>3</sup> la responsabilité de son information. Nina Catach, à peu près seule, se dépensera sans compter, allant jusqu'à affronter témérairement, dans les studios de Radio-France, le plus forcené des guillotineurs du Comité Robespierre.
- 10 Que pensent-ils, nos dix linguistes, le 7 février 1989 ? Rien que de très avouable : aucune velléité de notation phonétique, mais une mise en place historique, qui attire judicieusement l'attention du grand public - souvent peu informé de ce point - sur l'importance des modifications déjà intervenues dans l'orthographe : les classiques, nous rappelle-t-on, n'écrivaient pas comme nous. Quelques exemples de changements rendus opportuns par le développement de l'informatique. Peut-être une antipathie un peu trop marquée pour l'accent circonflexe, un peu moins inutile qu'ils ne disent. Mais surtout un plaidoyer en faveur de la tolérance : « il ne s'agit pas de tolérer n'importe quoi, mais d'accepter, comme cela a été le cas pour d'autres langues, deux (et seulement deux) graphies possibles entre lesquelles on hésite d'ordinaire faute d'avoir mémorisé cette information aléatoire ». Rien de pendable, n'est-ce pas ?

- 11 Quelques réactions, parfois proches de l'hystérie : on parle de « zozos linguistes », on voit dans leur proposition « une plaidoirie pro domo » : « leur orthographe doit être celle d'après mai 68 » (Geneviève Dormann, « Le point virgule (*sic*) est-il fasciste ? », *Le Figaro Madame*, 24/03/1989). Tant est grand le mépris porté aux linguistes par certain(e)s écrivain(e)s ! Et tant il est possible de s'aveugler sur la portée d'un texte ! Après quoi, c'est de nouveau le silence, pour quelques mois encore.

### c. Le déchaînement

- 12 Le volcan se réveille lors de la publication en septembre 89, de *Que vive l'orthographe !* de Jacques Lecomte et Philippe Cibois, avec un avant-propos de Michel Masson et une postface de Jean-Claude Barbarant, secrétaire général du SNI-PEGC (le syndicat qui publie *L'Ecole libératrice*). Sur la couverture, le *th* et le *ph* ont été rayés en rouge, et remplacés par un *t* et un *f*. En dépit de cette menue provocation (était-elle vraiment indispensable ?), l'ouvrage est très modéré. Point, là non plus, de phonétisme, mais des analyses d'opinions, menées avec sérénité. Une revue des principaux problèmes faisant difficulté et surtout la question capitale : « A qui de décider ? » Les auteurs suggèrent la création d'une « Commission permanente de l'orthographe » qui aurait pour mission de conseiller progressivement les aménagements nécessaires » et de « rédiger un répertoire alphabétique des nouvelles graphies » (p. 41).
- 13 *Le Figaro*, avant même que le livre soit distribué, se déchaîne pendant l'été, en présentant l'ouvrage comme un brûlot du phonétisme pur et dur. Ainsi J.C. (Jacques Capelovici ?) intitule son article « Vive l'ortograf ! » et laisse entendre, par son sous-titre, que le livre recommande aux clients de « présenter leur sacs et cabas ouvert à la caisse ou une vérification seras effectué » (*Le Figaro*, 26/09/1989). L'ouvrage ne recommande naturellement aucune des pratiques orthographiques auxquelles recourt J. C. Les problèmes d'« orthographe grammaticale » ne sont abordés que pour l'-x du pluriel - les auteurs lui vouent une grande tendresse - et pour l'accord du participe passé : ils souhaitent le conserver, sauf devant un infinitif ou un participe. Pour la voix pronominale, ils recommandent la règle proposée par Joseph Hanse dans le cadre du CILF<sup>4</sup> : rien, mais rien du tout de destructeur !

## 2. L'intervention du pouvoir politique

### Les instances

- 14 Vient enfin le moment de l'intervention du pouvoir politique. Les instances qui sont par lui chargées du problème sont au nombre de trois, l'Académie française, qui est là depuis longtemps, et deux autres, créées spécialement :
- le Conseil supérieur de la langue française (CSLF, à distinguer soigneusement du CILF ci-dessus nommé). Présidé par le Premier Ministre et « vice-présidé », par Bernard Quemada, il réunit des linguistes, des écrivains, des journalistes et diverses personnalités intéressées à divers titres par les problèmes de la langue française. Parmi eux, plusieurs étrangers francophones<sup>5</sup>. S'y ajoutent les ministres de l'Éducation nationale et de la Francophonie et les secrétaires perpétuels de l'Académie française et de l'Académie des sciences. Toutes ces personnes ont été nommées par le Premier Ministre.

- émanation du CSLF, qui en a désigné les membres, un comité d'experts, avec cinq linguistes (Nina Catach, Bernard Cerquiglini, André Goosse, André Martinet et Charles Muller), les responsables des dictionnaires Larousse (Claude Kannas) et Robert (Josette Rey-Debove), le chef-correcteur du *Monde* (Jean-Pierre Colignon), enfin un inspecteur général des Lettres au Ministère de l'Éducation Nationale, Jacques Bersani.

## Le discours du Premier ministre

- 15 La première réunion du CSLF se tient le mardi 24 octobre 1989, sous la présidence effective du Premier Ministre, Michel Rocard. C'est un moment important. Michel Rocard prononce en effet devant les membres du nouveau Conseil un assez long discours. Resté, à ma connaissance, inédit, il est néanmoins connu dans ses grandes lignes par les extraits publiés dans la presse et dans le livre d'André Goosse sur *La « nouvelle » orthographe* (Duculot, 1991). Après avoir marqué avec fermeté l'« autorité » future du Conseil, le Premier Ministre affirme vigoureusement la compétence du Gouvernement en matière de langue : il pose l'existence d'un « *Comité de Ministres* consacré à la langue française, pour définir les orientations de l'action du Gouvernement en ce domaine ». On ne saurait être plus clair : le Gouvernement a à agir sur la langue, et se dispose à le faire. Après cette mise en place proprement politique, le Premier Ministre décrit à grands traits le paysage de la Francophonie. Sa conclusion est que le français « est sans conteste une des dix langues du monde qui ont le moins de souci à se faire pour leur survie ». On en conviendra facilement. Mais serait-il possible de réduire le nombre allégué par exemple à trois ? Ici les doutes commenceraient certainement à naître. Michel Rocard est à l'évidence traversé par ces doutes : l'optimisme cède la place, sans transition, aux « inquiétudes graves et fondées que nous avons pour notre langue ». C'est que « la demande de langue française a nettement fléchi ». Pour arrêter ce fléchissement, deux types de mesures sont envisagées.
- 16 Les premières sont de *caractère politique*. Elles consistent à « miser sur une active politique d'*alliance* des langues européennes », toutes également menacées - à l'exception évidente de l'anglais - « d'être réduites à une influence nationale ». Le moyen de parer à ce danger ? La mise en place « d'une unification linguistique de l'Europe sur le mode du multilinguisme ».
- 17 Les mesures du second type sont de *caractère proprement linguistique*. Il s'agit en effet d'« en venir au nécessaire perfectionnement de la langue française. Une allusion à l'abbé Grégoire - dont la politique d'unification linguistique est, au passage, discrètement saluée - permet au Premier Ministre de poser la notion de « rectifications utiles » en matière d'orthographe. C'est en faveur de telles rectifications qu'il prend position, de façon pleinement explicite, à l'exclusion d'une « véritable réforme », qui « modifierait les principes mêmes de la graphie de notre langue et altérerait son visage familier. En revanche en dépit des modifications effectuées depuis deux siècles, il reste encore à opérer des rectifications utiles ». Et le Premier Ministre oriente alors, avec précision, les travaux du Conseil et des experts émanant de lui vers « trois sortes de problèmes » :
- « un certain nombre d'anomalies et d'absurdités contraires à l'origine et à l'histoire de notre langue dans la partie déjà stabilisée du vocabulaire français » ;
  - « l'existence de contradictions entre les dictionnaires, qui posent à l'évidence de sérieux problèmes d'enseignement ». Bien informé, le Premier Ministre va jusqu'à citer le nombre de 3 500 mots donnant lieu à des différences de graphie entre dictionnaires courants ;

- « des incertitudes concernant la vingtaine de milliers de composés et dérivés qui se créent chaque année » dans le vocabulaire scientifique et technique sous des graphies changeantes. A cet égard, l'objectif visé est de « donner une forme unique aux mots à orthographe flottante et d'établir des règles pour les mots à venir » (*Le Monde*, 26 octobre 1989).
- 18 Michel Rocard va même plus loin dans le détail déjà technique des « rectifications » à envisager. Les points étudiés seront limités à cinq :
- « l'usage des traits d'union ;
  - le pluriel des noms composés ;
  - l'usage des accents circonflexes ;
  - les anomalies des séries étymologiques désaccordées, du type des oppositions entre *ciller* et *dessiller*, *trappe* et *chasse-trape*, mais aussi l'orthographe des mots d'origine latine ou étrangère et autres incohérences, parmi lesquelles je (c'est Michel Rocard qui parle) range le problème des doubles consonnes à la jointure entre racine et désinence ;
  - enfin, un problème relevant de l'orthographe grammaticale : l'accord du participe passé des verbes pronominaux » (*in* Goosse, *La « nouvelle » orthographe*, p. 123).
- 19 En revanche, le Premier Ministre n'envisage pas qu'on touche aux lettres grecques. L'argument qu'il utilise est intéressant. Nullement esthétique - comme souvent : on tombe en pâmoison devant le *th* ou le *ph* -, partiellement historique, il est pour l'essentiel utilitaire :
- 20 « Ce lien aux origines grecques de tant de mots de notre langue est d'autant plus précieux qu'on le retrouve dans la plupart des langues d'Europe, et particulièrement dans la terminologie scientifique qui est beaucoup plus grecque en vérité qu'anglo-saxonne » (*ibid.*, p. 122).
- 21 Argument toutefois légèrement affaibli ou, à tout le moins rendu équivoque, par le fait que, après les simplifications orthographiques des langues romanes et de l'allemand, les lettres grecques y ont, totalement ou partiellement, disparu. Seul l'anglais les conserve aussi religieusement que nous.
- 22 Le discours du Premier Ministre s'achève par une allusion, moins développée, à un second type de « perfectionnement » de la langue, celui qui affecte « l'enrichissement du vocabulaire ». Là encore, nécessairement, la question de l'orthographe est présente : chaque néologisme pose le problème de sa graphie. Il semble cependant que cet aspect soit resté sous-jacent en ce point des propos de Michel Rocard. Il est vrai qu'il y avait fait allusion dans l'énumération des types de problèmes à traiter.
- 23 C'est la première fois, semble-t-il, qu'un homme politique de si haut niveau intervient avec un tel détail sur des problèmes de langue.

## Le travail du comité

- 24 Ainsi incité et orienté, le Comité d'experts tient sa première réunion de travail le 12 décembre 1989. Les encouragements chaque jour prodigués par le Premier Ministre animent merveilleusement son zèle laborieux : moins de cinq mois après, dès le 3 mai 1990, le rapport, achevé, et déjà examiné par la Commission du Dictionnaire, est soumis à l'Académie française, où il reçoit une approbation unanime des vingt-deux membres présents (sur trente-huit Immortels en vie : assiduité, me dit-on, à peu près normale). Le 19 juin, les propositions de rectifications sont présentées au Premier Ministre : il les

qualifie de « précises, limitées, cohérentes et respectueuses de l'histoire et de la nature de notre langue » (*Le Monde*, 21/06/1990).

- 25 Ainsi parle le Premier Ministre. Mais le Président de la République, que dit-il ? Ici aucun texte ne vient le révéler, au moins pour cette période. Mais les rumeurs sont concordantes : lui aussi passe ses soirées penché sur accents et traits d'union. Il suit, que dis-je, il a précédé les partis de son Premier Ministre. Il se fait d'ailleurs représenter dans les réunions du Conseil : la concorde règne.
- 26 On pense déjà à la circulaire - une simple circulaire : ni un décret ni même un arrêté - qui sera prochainement publiée dans un numéro spécial du *Bulletin officiel de l'Éducation Nationale*, elle permettra l'enseignement de l'orthographe rectifiée dès la rentrée scolaire de 1991. Point question toutefois d'imposer de quelque façon les nouvelles règles aux adultes : la pratique traditionnelle sera considérée comme variante correcte « jusqu'à ce que les nouvelles graphies dominent dans l'usage » (*Le Monde*, 28 juin 1990).
- 27 Cour, Ville, Académie et Université prennent le chemin des Champs ou des Eaux. Le groupe d'experts, lui, poursuit son travail. Il lui reste à peaufiner, mot après mot, l'inventaire exhaustif des formes rectifiées, à vrai dire révélé, sous une forme quasi définitive, dès le 19 juin, par une brochure publiée à peu d'exemplaires par le Conseil. L'ultime émondage est achevé en novembre. Le texte est publié le 6 décembre 1990 au *Journal officiel* sous le titre *Rapport du Conseil supérieur de la langue française sur les rectifications de l'orthographe* : considérable succès de librairie.

## La bataille

### a. La bataille publique

- 28 C'est alors le gros de l'éruption. La presse se déchaîne, sans qu'il soit possible d'observer clairement le clivage, pourtant traditionnel en la matière, entre « gauche » et « droite ». Comment choisir - sinon selon le critère du pittoresque - entre ces morceaux d'anthologie ? Et je ne serais pas certain de faire plaisir à tout le monde en reproduisant quelques-uns des propos publiés ou diffusés à la radio ou à la télé. Car il semble tout de même que le pouvoir médiatique est dans l'ensemble opposé aux rectifications, opportunément rebaptisées réforme. Le débat, naturellement, gagne l'Académie, où, dans une assez étonnante volte-face, certains semblent tentés, sous des prétextes divers (absence, somnolence, inattention) de remettre en question l'unanimité acquise le 3 mai.
- 29 Mais le Premier Ministre ? Et le Président de la République ? Se taisent-ils ? Que non pas. Il semble cependant que leurs avis se soient quelque peu désaccordés. C'est à l'occasion de leurs vœux à la presse qu'ils s'expriment. En dépit du tapage, Michel Rocard « reste favorable à des rectifications utiles » (*Le Monde*, 10 janvier 1991). Il rappelle que les modifications, qui ne portent que sur « 1 500 mots »<sup>6</sup>, ne seront pas imposées de manière contraignante. Il s'attache d'ailleurs « moins aux modifications des accents et des traits d'union qu'à tous les mots qui touchent les domaines scientifiques, médicaux et techniques » (*Libération*, 9 janvier 1991). François Mitterrand, le 4 janvier, semblait moins décidé : « J'ai été saisi du projet, j'ai été un peu effrayé, et j'ai sauvé quelques accents (...). J'aime l'orthographe et je pense qu'une langue a besoin de la puissance étymologique des mots (...). Il faut être prudent sur les réformes de l'orthographe, il ne faut pas tout interdire. Cette affaire ne m'a pas beaucoup excité. Je m'aperçois qu'il y a de plus en plus

de gens sympathiques qui sont contre. Si le premier ministre juge indispensable cette réforme à laquelle il s'est tant appliqué, pourquoi pas ? » (*Le Monde*, 6 janvier 1991).

## b. L'Académie

- 30 Les choses, ensuite, vont très vite. Le 17 janvier le secrétaire perpétuel de l'Académie française lit le texte de la « déclaration » approuvée par vingt-trois voix contre six :
- 31 « L'Académie française rappelle que le document officiel, souvent improprement appelé « réforme », document qu'elle a, après examen de sa Commission du Dictionnaire, approuvé à l'unanimité dans sa séance du 3 mai 1990, ne contient aucune disposition de caractère obligatoire. L'orthographe actuelle reste d'usage, et les « recommandations » du Conseil supérieur de la langue française ne portent que sur des mots qui pourront être écrits de manière différente sans constituer des incorrections ni être jugés comme des fautes.
- 32 Elle estime qu'il y a avantage à ce que les dites recommandations ne soient pas mises en application par voie impérative et notamment par circulaire ministérielle.
- 33 Selon une procédure qu'elle a souvent mise en œuvre, elle souhaite que ces simplifications ou unifications soient soumises à l'épreuve du temps, et elle se propose de juger, après une période d'observation, des graphies et emplois que l'usage aura retenus. Elle se réserve de confirmer ou infirmer alors les recommandations proposées.
- 34 Elle charge son secrétaire perpétuel de donner à la presse et aux médias en général tous les compléments d'information qui pourraient être nécessaires ».
- 35 « Alambiqué », ce beau texte, comme le qualifie *Le Monde* du 19 janvier ? C'est le moins qu'on puisse dire. Est-il pour autant possible de faire surgir de sa polyphonie une prise de position déterminée en faveur de l'application des rectifications ? C'est vraiment difficile. Car l'essentiel tient dans l'interdiction - très subtilement formulée sous l'aspect d'une constatation - de la circulaire ministérielle précédemment programmée. Elle ne fut effectivement pas publiée. En somme, l'Académie maintient - et même conforte - son pouvoir sur l'orthographe. Elle n'interdit pas les graphies rectifiées. Mais elle n'en recommande pas l'usage. Et elle ne facilite en rien leur généralisation.
- 36 L'interprétation la plus commune du texte est celle que résume le journaliste du *Monde*, le 19 janvier : « Les adversaires de la réforme de l'orthographe ont pratiquement gagné la partie ». Il insiste notamment sur la substitution du mot *recommandations* - non innocente, et de surcroît signalée par les guillemets - à celui de *rectifications* utilisé par le Conseil. Quant à « l'épreuve du temps » à laquelle les Académiciens entendent les soumettre, ils n'en précisent pas la durée : n'est-ce point ce qu'on appelle les calendes grecques ?

## Un conflit de pouvoirs

- 37 Anecdote pittoresque et dérisoire, au moment où, le jour même de la Déclaration académique, allaient s'enflammer l'Irak et le Koweït ? A n'en point douter. Et je ne cache pas le plaisir que j'ai eu à la conter. Mais en même temps illustration exemplaire des conflits de pouvoir autour de l'orthographe et, par là, de la langue. Jusqu'au plus haut niveau, au-delà des ministres de l'Éducation Nationale et de la Culture, l'un et l'autre remarquablement discrets<sup>7</sup>, le pouvoir politique est intervenu, n'hésitant pas à entrer dans le détail des opérations. Michel Rocard détermine - autant dire limite - le champ offert aux rectifications, que, peut-être, certains membres du Conseil ou du groupe

d'experts auraient aimé étendre davantage. Jusqu'au dernier moment il maintient avec fermeté son encouragement aux rectifications. François Mitterrand de son côté sauve du désastre quelques accents menacés. Ses propos sont ambigus. On y lit à la fois une désinvolture voulue, une « sympathie » affichée pour les adversaires de la « réforme » et, sous la forme d'un « pourquoi pas ? » désabusé, un assentiment hautain aux mesures proposées. Ces paroles, proférées au moment décisif, ont peut-être joué un rôle dans la conclusion de l'affaire. L'Académie, après avoir fugitivement offert le spectacle de ses dissensions, se ressaisit avec talent : le texte qu'elle publie est à la fois un petit chef-d'œuvre d'écriture plurielle et une réaffirmation de son pouvoir sur la langue. Quant au « peuple », si souvent allégué dans les propos des uns et des autres, il se tient nécessairement coi : il n'a droit ni à la parole ni à l'écrit, confisqués par les médias, où s'épanchent à loisir les états d'âme affectés, faisandés ou trafiqués de la nomenclature intellectuelle. Car, à quelques notables exceptions près, le Tout-Paris littéraire est nettement opposé aux rectifications<sup>38</sup>. Les linguistes, cela va de soi, sont renvoyés avec éclat à leur rôle obscur et méprisé de techniciens « sans âme et sans pensée ». Déjà Saussure remarquait comme une évidence - sans même éprouver le besoin de s'en indigner, ni même de s'en étonner - qu'en matière de réforme de l'orthographe « le linguiste n'a pas voix au chapitre » (CLG, p. 47). Les instituteurs ? Qu'ils s'occupent de leur travail - les dictées - sans plus chercher à se mêler de ce qui ne les regarde pas<sup>39</sup>.

### 3. Les rectifications

- 38 Reste-t-il nécessaire d'entrer si peu que ce soit dans le détail des rectifications envisagées ? Sans doute, pour deux raisons. D'abord l'intérêt théorique et historique que présente, en soi, l'examen de ces propositions. Ensuite l'impact - faible mais non nul - qu'elles ont, et, surtout, qu'elles sont dans l'avenir susceptibles d'avoir sur l'évolution de l'orthographe.

#### Les retombées

- 39 Traitons d'abord le second point, en raison de son inévitable brièveté. Au moment de la rédaction de ce travail (début novembre 1992), il faut parler d'échec du projet de rectifications. Tout le monde en convient, même Nina Catach, qui souffle le chaud et le froid. Le chaud quand elle intègre aux éléments « constructifs » jusqu'aux *Contre-propositions* (sic, avec le trait d'union, contrairement aux « Recommandations » du rapport...) publiées par le *Syndicat des correcteurs*. Le froid quand elle signale tristement l'attitude prise, dès janvier 1991, par les responsables des principaux dictionnaires, « renonçant apparemment à enregistrer, à titre de variantes (souligné par M.A.), les nouvelles graphies » (*L'orthographe en débat*, p. 157).
- 40 Aura-t-on à modaliser ce mot d'échec ? L'avenir nous le dira. Quel sera le parti - quels seront, peut-être, les partis, éventuellement différents selon les cas - adoptés par les Académiciens ? Non seulement à l'égard des nouvelles graphies mais encore pour leur présentation ? Les rectifications apparaîtront-elles dans le texte même des articles, voire dans l'orthographe de l'entrée ? Où seront-elles reléguées en fin de volume, dans des annexes plus ou moins clandestines, et jamais consultées ? Dieu seul le sait. Et, peut-être, les Académiciens. Le Discours annuel, prononcé le 5 décembre 1991 par le Secrétaire Perpétuel, « sur les Grands Prix et l'état de la langue » donne toutefois quelques

indications. Maurice Druon annonce d'abord que la nouvelle édition comportera des « indications étymologiques ». L'intention, en elle-même louable, risque d'entraîner de considérables délais supplémentaires : reprendre les cinq « livraisons » déjà publiées et préparer la suite en ajoutant l'étymologie, c'est à l'évidence un travail lourd et long. En sorte que les prévisions chronologiques de Maurice Druon, qui parle de « l'an prochain »<sup>10</sup> pour la publication du premier volume, paraissent fort optimistes. Quant aux « recommandations orthographiques », elles apparaîtront bien dans le dictionnaire. Mais reléguées dans des pages spéciales :

- 41 « Des pages vertes contiendront les recommandations orthographiques émises par le Conseil supérieur de la langue française, en vue de faciliter l'enseignement, et qui, malgré de bien inutiles remous, ont été avalisées par l'Académie, en attendant que l'usage, maître définitif, les entérine ».
- 42 Et l'auteur d'insister, dans une belle métaphore, sur le fait que cette décision constitue « un solide sabot pour bloquer les glissades vers une orthographe plus ou moins phonétique qui, elle, dénaturerait totalement notre langue ».

### Les conditions d'élaboration et leurs conséquences

- 43 Il ne nous reste qu'à jeter un coup d'œil sur le travail du Conseil et du groupe d'experts émanant de lui. Travail, aux deux sens du mot : production et produit, exercice et résultat.
- 44 Un premier point saute aux yeux : l'extrême célérité avec laquelle les experts se sont acquittés de leur tâche.
- 45 Le détail des dates montre que la durée réelle des travaux n'a guère pu dépasser trois mois. C'est peu dans l'absolu. C'est peu au regard des délais confortables, voire, à l'inverse, peut-être excessifs que se sont, dans le passé, octroyés de précédents comités : la Commission Beslais n'a-t-elle pas, en son temps, siégé pendant ... cinq ans - de 1960 à 1965 - avant de remettre des conclusions, jamais appliquées ni même discutées ? Je ne spéculerai pas sur les raisons de cette précipitation. Mais je me hasarderai à remarquer qu'elle a laissé des traces dans le rapport. Les acteurs le reconnaissent eux-mêmes à mots à peine couverts. Ainsi André Goosse souligne, à deux reprises (pp. 91 et 92) quelques oublis « sans doute accidentels » dans les listes publiées dans le document du *Journal officiel*. Nina Catach de son côté admet que certaines « contradictions » venues d'« interventions individuelles », apparaissent « dans le projet actuel » (p. 64).
- 46 Quelles ont été les conséquences réelles de la hâte dans laquelle ont travaillé les experts ? Les experts sont tous, à des titres et des degrés divers, de vieux routiers des problèmes de l'orthographe et de sa réforme. En outre ils n'avançaient pas en terre inconnue : ils avaient à leur disposition la réflexion et la documentation accumulées par leurs prédécesseurs et, surtout, par l'HESO - unité du CNRS qui se donne pour objet l'Histoire et la Structure des orthographe et Systèmes d'écriture - et par l'AIROE - Association pour l'information et la recherche sur les orthographe et les systèmes d'écriture. Aussi l'argumentation des experts est-elle généralement sans faille. On ne peut sans doute pas en dire autant de l'opportunité de certaines propositions. Faire l'histoire de l'orthographe, c'est, aussi, connaître la teneur et la violence de l'opposition que, régulièrement, soulèvent les projets de réforme. J'ai sous les yeux un petit livre publié en 1906 par Marcel Boulenger (1873-1932). Bien oublié aujourd'hui, ce romancier - qui fut

aussi un homme de sport - prend parti dans *La querelle de l'orthographe* : les thèmes qu'il traite sont précisément ceux qu'on retrouve dans les articles de 1990-1991, à la forme près, qui chez Boulenger, reste courtoise et élégante. Et l'on ferait les mêmes remarques pour chacun des épisodes de la longue bataille. Il était donc indispensable de prévoir les réactions possibles, et d'éviter les chausse-trapes les plus dangereuses. Par exemple l'accent circonflexe, qu'il eût été sans doute prudent de conserver religieusement, même dans les cas où il est, sans conteste, dépourvu de toute fonction. Ce parti aurait d'ailleurs permis d'éviter l'une des rares bizarreries des rectifications : la différence instituée entre le masculin de *mûr* et de *sûr* et leur féminin, *mure* et *sure*<sup>11</sup>. Et surtout il s'imposait d'éviter de tomber dans l'horrible piège du *sèche-cheveu*, du *porte-jarretelle* et du *tire-fesse*. Car il est indiscutable que, dans ces formes, « l'ensemble ne constitue pas une phrase (décrivant un acte) mais un nom composé : il ne devrait pas prendre au singulier la marque du pluriel ». Mais il est également indiscutable que la motivation interne de ces mots composés reste transparente et que les fesses, cela va par deux, les jarretelles par quatre (et le *porte-jarretelles*, Nina Catach, ça continue à se porter, quoi que vous en pensiez, p. 90 de *L'orthographe en débats*), sans parler des cheveux. La réforme a-t-elle échoué à cause du *tire-fesse* ? On me répondra qu'elle serait tombée sur le *millepatte* ou le *millefeuille* ou sur n'importe quoi d'autre : tant est violent l'attachement à la lettre, et virulent l'acharnement contre « le décret qui tue » (selon l'expression, pleine d'une sage modération, du *Figaro-Magazine*, le 5/01/1991<sup>12</sup>). Mais il était de la plus élémentaire prévoyance d'éviter d'offrir à l'opposition ces trop faciles morceaux de bravoure, où s'est par exemple illustré Robert Sabatier. Une réflexion un peu moins hâtive en eût sans doute convaincu les experts.

## La conception de l'orthographe

### a. Une théorie controversée

47 Quelles étaient maintenant leurs positions théoriques sur le problème de l'orthographe ? Ici se révèle une touchante unanimité. Voici quelques déclarations faites par les experts, à l'occasion de la réforme :

- Charles Muller intitule un article du *Monde* (18 octobre 1990) « Le vêtement de la langue ». Il attribue à cette proposition le statut d'« une vérité souvent répétée, et plus souvent ignorée » ;
- le livre d'André Goosse ouvre ses « Considérations préliminaires » sur une élégante variation autour de la même métaphore : « L'orthographe est la langue comme l'habit est le moine » ;
- Bernard Cerquiglini, président du groupe d'experts, va un peu plus loin : il réaffirme le principe - « L'orthographe doit être la transcription de l'oral, pas autre chose » - mais il en extrait au moins une ébauche, à vrai dire interrogative, de ligne de conduite : « Pourquoi l'éloigner de cette fonction ? » (*Le Figaro-Madame*, 24 mars 1989, p. 118) ;
- Bernard Quemada, (Vice-) Président (en l'absence du Premier Ministre) non plus du groupe d'experts, mais du Conseil lui-même, dans un entretien publié dans *France-Soir*, s'avance au moins autant que Bernard Cerquiglini, non toutefois sans se ménager une position de repli, très opportune à ce moment - car nous sommes le 7 janvier 1991 : « L'on ne dira jamais assez combien l'orthographe est le vêtement de la langue. Il est donc normal que l'on cherche à l'ajuster le mieux possible, comme on peut aussi comprendre que l'on soit attaché à la mode de sa jeunesse ou à sa vieille robe de chambre ».

48 En ce point, on peut s'étonner. Car cette « vérité », d'où vient-elle ? Qui nous a révélé que l'orthographe n'est que *le vêtement de la langue* ? Saussure - et la très longue tradition dans laquelle il s'insère ? Mais il existe une autre tradition, exactement contraire, et Saussure lui-même inverse ses positions entre deux moments successifs de son *Cours*. En sorte qu'il n'y a rien de paradoxal à préférer - comme une autre vérité - que « l'oral est le vêtement de l'écrit » : de très bons esprits sont allés jusque-là, par exemple - et pour m'en tenir, ici, aux linguistes - Hjelmslev et Uldall, les deux jumeaux de l'illustre école danoise. Le second remarquait qu'« il est absurde de présenter le système graphique de l'anglais comme « inadéquat ». On pourrait aussi bien dire que le système phonique est inadéquat »<sup>13</sup>. Spéculation vaine ? Mais la proposition inverse a, alors, exactement le même statut. C'est un fait en tout cas que l'évolution des langues donne des arguments aux deux spéculations contraires. En faveur de l'orthographe *vêtement de la langue* s'inscrivent à coup sûr les phénomènes qui ont pour effet de faire suivre à la graphie l'évolution de l'oral : on les connaît - c'est-à-dire qu'on sait à quel point ils sont lents, aléatoires et toujours approximatifs dans leurs résultats : le mot oiseau nous fait encore écrire les trois voyelles de la « triphongue » [eau], disparue depuis plus de cinq siècles ! Du côté de la spéculation contraire, d'autres faits, moins souvent observés, peut-être, mais tout aussi significatifs, et parfois spectaculaires : les phénomènes d'influence de l'orthographe sur la prononciation. Saussure, de façon très lucide, les signale, même si c'est pour vouer à l'abomination du « pathologique » cette « tyrannie de la lettre » (CLG, p. 53). Le Genevois qu'il était s'étonne d'entendre les Parisiens faire sonner le *t* de *sept* dans *sept femmes*. Qu'eût-il dit s'il lui avait été donné d'admirer les liaisons devant consonne qui se répandent aujourd'hui ? Car Chirac n'est plus le seul - il ne l'a d'ailleurs jamais été - à prononcer le [t] de *on peut s'opposer*<sup>14</sup>.

### b. ... Aux conséquences paradoxales

- 49 Le débat, à vrai dire, n'est pas strictement théorique : il a les conséquences les plus directes sur la description du système grammatical français. Si « l'orthographe est le *vêtement de la langue* », c'est qu'elle lui est extérieure. C'est que la seule réalité de la langue, c'est l'oral. A ce moment surgissent les difficultés. L'opposition de *joli, jolie, jolis, jolies* n'est manifestée qu'à l'écrit (à la réserve, naturellement, mais seulement pour le -s, des faits de liaisons). Elle ne fait donc pas partie de la langue ? Elle se distingue fondamentalement de l'opposition *petit, petite* (pour le genre) ou, pour le nombre, de l'opposition *amical, amicaux* ? Seules ces dernières, manifestées à l'oral, relèvent de la langue ? La catégorie du genre est donc coupée en deux, « linguistique » quand elle a une manifestation orale, non linguistique (mais alors, de quelle nature ?) quand elle n'en a pas ?
- 50 A ma connaissance, personne ne va jusque cette extrémité, même pas Martinet, qui, dans une cohérence totale, s'en approche cependant<sup>15</sup>. La notion même de *morphogramme* a précisément pour fonction de redonner un statut linguistique à ces marques muettes. Mais alors, pourquoi diable fredonner avec une telle obstination le refrain à la fois discutabile, dangereux et démodé - c'est vraiment le cas de le dire - de « l'orthographe *vêtement de la langue* » ? J'entrevois bien une justification argumentative : la répétition du refrain sacro-saint aurait pour effet de protéger la langue des éventuelles retouches pratiquées sur son *vêtement orthographique*. « Non, non, rassurez-vous, nous ne sommes pas des bouchers, ni même des chirurgiens : tout au plus de modestes tailleurs. Même

pas : de simples ravaudeurs d'habits usagés ». J'entends bien. Mais je constate en même temps les effets immédiats - profondément pervers - d'un tel argument. Même complètement fondé, il ne convaincrait pas les opposants : pour eux, définitivement, la langue, c'est l'orthographe, ce n'est que l'orthographe. L'immense dossier de presse que j'ai réuni est sur ce point entièrement significatif, comme d'ailleurs les réactions déterminées, à tout moment au cours du siècle, par les précédents projets : en témoigne, parmi cent autres exemples possibles, le titre de l'article de Danielle Sallenave (dans *Le Monde*, 20/07/1990) : la réforme de l'orthographe, pour elle, c'est « La « créolisation » de la langue »<sup>16</sup>. Un autre témoignage ? Ecoutez Jacques Julliard : « Vous me dites qu'à l'étranger on change d'orthographe comme de cylindrée. Soit. Mais pourquoi nous refuser le droit d'aimer notre langue comme nous aimons une femme ? » (*Le Nouvel Observateur*, 7-13 septembre 1989, p. 51). Avez-vous repéré le glissement qui, entre deux phrases, transforme l'orthographe en langue ? Il s'inverse dans la suite de l'article, la langue redevient l'orthographe, comme si les deux notions étaient exactement superposables. Dès lors, la métaphore du vêtement, de rassurante qu'elle était dans les intentions des experts, n'en devient que plus menaçante : la langue, « femme aimée », se trouve métonymiquement assimilée à la robe qu'elle porte. Porter le ciseau sur l'étoffe, c'est du même coup mutiler le corps avec lequel elle se confond.

- 51 En somme, l'argument du vêtement cumule les vices : il est, en lui-même, au plus haut point discutable. Et l'utilisation qui en est faite inverse complètement les intentions des réformateurs. A-t-il au moins l'avantage de rendre compte des choix qu'ils ont faits pour les « rectifications » ? Car la définition de l'orthographe comme simple vêtement fait plutôt attendre une réforme importante, pas nécessairement phonétiste, certes, mais en tout cas étendue. On a vu qu'il n'en est rien : étroitement programmées par le discours inaugural de Michel Rocard, les rectifications se limitent aux cinq points énumérés plus haut. Michel Masson en vient même, en un raccourci saisissant, à résumer en deux lignes le contenu de la « réforme » :
- 52 « Sauf cas d'homophonie, le circonflexe n'est plus obligatoire sur le *i* et le *u* ; le reste n'est que brouilleries » (*Mots*, octobre 1991, p. 64, note 3).
- 53 Tant de bruit pour si peu de chose ? Michel Masson pousse trop loin du côté du néant. Les rectifications occupent, somme toute, un volume assez honorable. Resterait à en apprécier l'importance.

## Post-scriptum

- 54 La rédaction de cet article date des premiers jours de novembre 1992. Le pessimisme d'ensemble qui se dégage du texte était, à ce moment, pleinement justifié. Dix-huit mois après - j'écris ces lignes au moment où je corrige les épreuves, en juillet 1994 - il est possible d'être un peu plus optimiste. Les indices qui autorisent ce changement d'attitude sont les suivants :
1. Effectivement paru en novembre 1992, le premier volume du *Dictionnaire de l'Académie française* (9<sup>ème</sup> édition) intègre certaines des graphies rectifiées dans le texte et, pour le reste, dans une liste finale. L'académie donne ainsi le choix entre les deux graphies, ancienne et nouvelle, tout en « recommandant » la nouvelle. La publication du *Dictionnaire* se poursuit sous forme de fascicules qui adoptent le même parti.

2. Plusieurs dictionnaires destinés au grand public (Petit Larousse, Petit Robert, Hachette) ou aux spécialistes de l'étude de la langue (TLF) adoptent dans leurs dernières éditions une part importante (plus de 50 %, avec de légères variantes selon les cas) des graphies rectifiées.
  3. La treizième édition du *Bon usage*, de Grevisse, publiée en 1993 sous une forme « refondue par André Goosse » (membre du Comité d'experts de 1990), a pris le parti d'énumérer « chaque fois que cela convenait les rectifications orthographiques préconisées par le Conseil Supérieur de la langue française ».
  4. L'enseignement catholique belge enseigne l'orthographe rectifiée.
  5. Aussi bien en France que dans les autres pays francophones, des périodiques (pas nécessairement consacrés à l'étude de l'orthographe, ni même à la linguistique) utilisent pour leurs publications l'orthographe réformée.
  6. Après la retombée de janvier 1991, la campagne en faveur de la généralisation des rectifications se poursuit discrètement, mais non sans efficacité.
- 55 Rien n'est plus périlleux que la futurologie linguistique. Il semble cependant possible d'envisager la généralisation progressive, sur plusieurs années, de l'usage des rectifications de 1990, qui ont bizarrement cessé de faire scandale dès qu'elles ont fait l'objet d'une application, au lieu d'être simplement annoncées. Pour l'avenir plus lointain, on ne peut guère qu'entrevoir la possibilité de deux scénarios :
1. Le retour de réactions frénétiques contre tout projet de nouvelles rectifications, éventuellement plus étendues et plus importantes. On retrouverait alors le schéma, traditionnel depuis plus d'un siècle, des projets de réformes voués immanquablement à l'échec.
  2. L'installation d'un mode plus serein d'évolution de l'orthographe, fondé sur des rectifications de caractère progressif.

---

## NOTES

1. On se souvient que Mérimée est l'auteur d'une célèbre dictée hérissée de difficultés. Elles auraient sans doute fait sourire de mépris les champions couronnés à New-York, par exemple Bruno Dewaele, qui fait apparaître son titre sur ses cartes de visite.
2. Un numéro de *Langue française* consacré, en septembre 1992, à "L'orthographe : perspectives linguistiques et psycholinguistiques" fait une large place à ces problèmes de pédagogie de l'orthographe.
3. Jean-Claude Milner, signataire de la déclaration des dix linguistes, est classé parmi les "très contre" dans *Libération* du 8/10/91. A-t-il été effectivement interrogé ? Vérification faite auprès de l'intéressé (communication orale du 16/05/1992), Jean-Claude Milner a refusé de répondre à la question de *Libération*. Le journal a donc eu tort de le classer parmi les opposants, comme il aurait eu tort de le donner comme favorable.
4. Il s'agit du Conseil international de la langue française.
5. Voici la liste des membres nommés du CSLF : Pierre Aigrain, physicien ; Erik Arnoult-Orsenna, fonctionnaire et homme de lettres ; Jean-Louis Beffa, président-directeur général de Saint-Gobain ; Tahar Ben Jelloun, écrivain marocain ; Jean-Claude Chevalier, linguiste ; Jean Daniel, journaliste ; Georges Duby, historien ; Pierre Encrevé, linguiste ; Michèle Gendreau-Massaloux,

recteur de l'Académie de Paris ; Jean-Luc Godard, cinéaste ; André Goosse, philologue belge ; Roger Gouze, délégué général de l'Alliance française ; Maurice Gross, linguiste ; Claude Hagège, linguiste ; Anne Hébert, écrivaine canadienne ; Dominique Jamet, président de la bibliothèque de France ; Jérôme Lindon, éditeur ; Francis Lorentz, président-directeur général du groupe Bull ; Jean Montagnier, professeur à l'Institut Pasteur ; Pierre Perret, compositeur de chansons ; Bernard Pivot, journaliste ; Bernard Quemada, linguiste. On remarque l'absence de tout représentant de la Suisse romande comme de l'Afrique sub-saharienne francophone. Les Suisses protesteront dans leurs journaux.

6. Le nombre total des formes rectifiées, tenant compte à la fois des mots fixés sous l'un de leurs aspects précédemment attestés (420) et des mots modifiés (1 620) s'élève en réalité à 2 040. Parmi ces formes, seules 69 “intéresseront la pratique quotidienne des usagers” (Nina Catach, *L'orthographe en débat*, Nathan, 1991. p. 197).

7. Pour le second, citons *Libération* : “Le ministre de la Culture reste mi-chèvre mi-chou.” S'il “se réjouit profondément qu'on s'écharpe à propos de la langue”, Jack Lang, qui avoue ne pas avoir participé aux débats, reste prudent sur le fond ; “même si mon tempérament m'incline à être sur ce sujet du côté de la liberté, je conviens que certaines observations des linguistes sont raisonnables et méritent d'être examinées” (*Libération*, 9/01/1991). Quant à Lionel Jospin, répondant à des questions orales de sénateurs (le 13/09 et le 20/12/1990, le 28 mars 1991), il rappelle sobrement “qu'en matière d'orthographe, il n'a jamais existé de réglementation. Les dictionnaires constituent la référence pour les enseignants et leur évolution est déterminante en la matière”. On remarquera qu'il ne fait pas allusion à l'arrêté Haby de 1977.

8. Citons, prélevés en vrac dans le fouillis pittoresque de mes coupures de presse, quelques-uns des opposants les plus résolus : Michel Tournier, Hector Bianciotti, Philippe Sollers (“La “Réforme” est morte”, *Le Monde*, 10/01/1991), Sim, Jean d'Ormesson, Maurice Rheims, Cavanna, Yves Berger, François Nourissier, Alphonse Boudard, Bernard-Henri Lévy, Robert Sabatier, Claude Sarraute (*Le Monde*, 21/07/90 et 20/12/90), Jérôme Peignot (“Enfin Malherbe vint”, à propos de l'accent circonflexe, *Le Monde*, 5/09/92), Alain Finkielkraut, Françoise Giroud, Christiane Rochefort. Parmi les hommes politiques, c'est Philippe de Villiers et François Bayrou qui s'agitent de la façon la plus distrayante. Deux associations se sont fondées : l'Association pour la sauvegarde de la langue française et Le français libre. Elles fusionnent dans l'enthousiasme le 18 décembre (*Le Monde*, 20/12/1990). Bertrand Poirot-Delpech, lui, est nettement favorable aux rectifications (voir par exemple *Le Monde* du 19/12/1990), tandis que Bernard Franck oscille assez élégamment entre les deux partis.

9. Il semble d'ailleurs — à en croire du moins les résultats d'une brève enquête menée par une journaliste du *Monde* (17/01/1992) — qu'ils soient effectivement convaincus que cela ne les regarde pas : la “réforme” n'a guère passionné les enseignants du primaire et du secondaire. Beaucoup se déclaraient même prêts à ne pas en tenir compte...

10. Cette expression — bel exemple d'“embrayeur” — a été prononcée le 5 décembre. Vise-t-elle 1992 ? Ou, par une anticipation de moins d'un mois, 1993 ?

11. Le féminin singulier n'est, hélas, pas seul à être atteint : il partage son triste sort avec les deux autres formes “fléchies”, le masculin et le féminin pluriels : “Comme c'était déjà le cas pour dû, les adjectifs *mûr* et *sûr* ne prennent un accent circonflexe qu'au masculin singulier”. Justifier une rectification par la présence d'une anomalie : voilà, il faut l'avouer, un étrange tour de force...

12. Faut-il dire qu'il n'a jamais été question d'un “décret”, ni même, comme en 1900 ou 1901, d'un “arrêté” ? Il s'agissait tout au plus d'une “circulaire”. On a vu qu'elle n'a finalement pas été publiée. Je précise cependant que, de façon très étonnante, l'article intitulé de façon si catastrophique fournit des renseignements brefs, mais pour l'essentiel exacts sur l'histoire de l'orthographe. Et la description qu'il donne du “silence prudent”, dans les derniers moments de la crise, de la Délégation générale à la langue française est, elle aussi, exacte.

13. Uldall s'exprime ainsi dans un bref article en anglais qui, sous le titre "Speech and writing", a été publié en 1944 dans *Acta linguistica*, IV, p. 11-16.

14. Je tire cet exemple — il y en a plusieurs autres — du beau livre de Pierre Encrevé *La liaison avec et sans enchaînement*, Le Seuil, 1988, p.39.

15. Il précise par exemple que "changer *je jette en je \*jete, tu aimes en tu \*aime* ne change pas la langue. (...) Au contraire, décréter que le participe passé employé avec l'auxiliaire *avoir* ne s'accorde jamais changerait la langue, puisque cela voudrait dire que *la lettre que j'ai écrit* deviendrait la norme, avec son participe passé /ekri/ au lieu d'/ekrit/" (*Le français sans fard*).

16. Dans son article, Danielle Sallenave oscille très adroitement entre l'assimilation de la langue à l'orthographe et la distinction des deux notions.

---

## RÉSUMÉS

L'article est à la fois un historique complet du projet de « rectification » de l'orthographe de 1990 et une réflexion de caractère général sur le problème de la manifestation écrite dans ses relations avec la manifestation orale. Un utile post-scriptum fait le point sur le problème de l'orthographe tel qu'il se pose deux ans et demi après l'éclat de 1990-1991.

## INDEX

**Mots-clés** : écriture, futurologie linguistique, orthographe, pouvoir linguistique, réforme

## AUTEUR

**MICHEL ARRIVÉ**

Professeur de linguistique à l'université de Paris X Nanterre